

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 janvier 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DILT 5 - DFA Budget primitif 2021 du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le budget primitif du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur PAUL SIMONDON au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : le budget primitif du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021 est arrêté en équilibre à la somme de 33 890 500,10 euros pour la

section d'exploitation et de 9 360 000 euros pour la section d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO